

Ensemble, oeuvrons pour un monde de joie, de partage et de solidarité

de Bouche à Oreille

ACTUS &
INFORMATIONS MUNICIPALES
DE SAINT-MARCEL ~ EURE



Les amis de Ceretto Guidi
en visite à Saint-Marcel

P.5

Les orientations
budgétaires de 2016

P.8



**UN PROJET DE
CONSTRUCTION DE
21 LOGEMENTS SOCIAUX**





St Marcel

C'est la fête

Du 20 au 23
Mai 2016

Fête Foraine

Place Jules Ferry

Tarif
réduit
le lundi



Sam. 21 mai à 22h
Complexe Léo Lagrange

Feu d'artifice

Sam. 21 mai à 21h place Jules Ferry. Départ à 21h30
Un ticket de manège remis à chaque enfant participant

Retraite aux flambeaux



21 NOUVEAUX LOGEMENTS

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le paysage de la route de Rouen mute peu à peu. L'installation de nouveaux commerces, tant sur la partie Saint-Marcel que sur celle de Vernon, et bientôt la construction de nouveaux logements sur le site de l'ancienne gendarmerie vont embellir très largement les entrées de la ville et redonner vie au quartier.

Le programme immobilier, Le Carré de Saint-Marcel, sera implanté en bordure de la route départementale 6015 et à l'angle de la rue Romain Rolland, sur la parcelle désaffectée de l'ancienne caserne de gendarmerie.

Dans ces locaux, des gendarmes ont fait leurs permanences. Des personnes ont été interrogées. D'autres ont peut-être « visité » les cellules au sous-sol. Mais le temps passe et le bâtiment, propriété du Logement Familial de l'Eure, se faisait vieux.

Demain, l'ensemble donnera place à 21 logements sociaux.

Nous sommes heureux d'accueillir ce projet, d'autant que Saint-Marcel, du fait du non-respect en 2015 du taux requis de 25% de logements sociaux s'était vu sanctionné d'une amende de 18.946 € par l'Etat et se verra à nouveau sanctionné en 2016, à hauteur de 23.131 €.

Le permis de construire devrait être prochainement déposé en mairie. Je reviendrai ultérieurement vers vous pour vous en expliquer les modalités d'accès.

Bonne lecture.

Gérard VOLPATTI,
Maire de Saint-Marcel
Président de la Cape



TOUS DÉGUISÉS !

27 février 2016 ➤

Pirates, Minions, Mario Bross, danseuses de flamenco, le petit chaperon rouge, l'équipe de Greys Anatomy, religieux... 150 personnes se sont données rendez-vous samedi 27 février à la salle du Violet pour le traditionnel bal masqué. Une soirée conviviale sur fond de danse et fous rires.



100 PASSIONNÉS DE DANSE SUR LE PARQUET DU VIROLET

8 mars 2016 ➤

Devenus incontournables, les après-midis dansant du CCAS rassemblent davantage d'adeptes à chaque séance. Ainsi, plus de 100 danseurs se sont pressés sur le parquet de la salle du Violet, au rythme de l'accordéon d'Alexis Bourlier. Prochain rendez-vous le mardi 13 septembre.



CIMETIÈRE : LES TRAVAUX DE LA DERNIÈRE PHASE ONT REPRIS DEPUIS LE 15 FÉVRIER

18 mars 2016 ▲

Les travaux de la dernière phase ont repris depuis le 15 février avec : création d'un parking de 24 places + 1 place «personne à mobilité réduite», création d'un cheminement piétons avec un accès direct à l'ancien cimetière ainsi que la création d'un escalier afin de faire un lien avec le parking existant, mise en place d'un bac à déchets sur le nouveau parking.

Les eaux de voirie seront rejetées vers un bassin de 135 m³, en cours de réalisation : son accès sera sécurisé par une clôture.

Les abords du parking seront engazonnés avec plantation d'arbres et de végétaux .

Livraison du parking à la mi-avril.



LES ENFANTS ONT FAIT LEUR CARNAVAL

< 29 février 2016

Si les mesures de sécurité instaurées dans le cadre du plan Vigipirate n'auront pas permis aux enfants de la maternelle de défiler dans les rues, elles ne les auront néanmoins pas empêchés d'organiser le traditionnel carnaval de l'école. Bravo à tous les enfants !



OUVERTURE DE LA FNAC

3 mars 2016 ➤

La Fnac succède à Bureau loisirs au coeur du centre commercial Intermarché.



NOS AMIS ITALIENS EN VISITE À SAINT-MARCEL

18/22 mars 2016 ▲

Le comité de jumelage avait convié nos homologues italiens à partager quelques festivités en ce mois de mars. C'est ainsi qu'une dizaine de personnes sont venues visiter notre région et la capitale. Accueillis quelques jours après l'arrivée des correspondants italiens de nos collégiens, tout le monde a eu plaisir à se retrouver en mairie autour du verre de l'amitié.

L'ANCIENNE GENDARMERIE VA LAISSER PLACE À 21 LOGEMENTS SOCIAUX



Le programme immobilier, Le Carré de Saint-Marcel, est implanté en bordure de la route nationale 15 et à l'angle de la rue Romain Rolland sur la parcelle désaffectée de l'ancienne caserne de gendarmerie.



Le projet, conforme aux dernières réglementations thermiques RT 2012 et d'accessibilité handicapé, développe au total 21 logements locatifs, répartis sur deux plots (A et B), du rez-de-chaussée au R+3, avec un parc de stationnement aérien traité qualitativement comme une partie intégrante de l'opération.

Le plot A prend en considération une partie du patrimoine existant en réhabilitant les 7 appartements existants pour offrir aux futurs locataires une organisation et des espaces répondant aux standards actuels : 4 logements de type 3 et 3 logements de type 4.

Les locaux de service de l'ancienne gendarmerie seront démolis pour recevoir une extension aux logements existants permettant d'apporter une offre de 8 appartements supplémentaires de type 3.

Le plot B, en front de rue Romain Rolland, accueille 6 appartements : 3 logements de type 2 et 3 logements de type 3.

La forme de la parcelle, son orientation et sa situation ont conditionné le concept architectural. Le projet a ainsi été conçu par séquences de façon à respecter une échelle de quartier en devenir. La longueur des bâtiments a été travaillée par une recherche de verticalité, par une rythmique de façade et une variation dans les traitements : parements de briques, enduit, panneaux de bardage et isolation thermique par l'extérieur.

Ces matériaux durables et pérennes, constituant une architecture élégante, contrastent avec balcons et terrasses et ouvrent sur la végétation d'un beau parc paysager et des jardins potagers.

Les nouveaux appartements, conçus pour procurer confort et convivialité, bénéficieront de surfaces et de volumes optimisés, avec des dégagements réduits au profit des pièces à vivre, une cuisine fonctionnelle et une bonne séparation des espaces jour et nuit.

Le permis de construire devrait être déposé rapidement. Plus d'infos dans nos prochaines éditions.

LE CARNET

Naissances :

Maïa MYKITA, Noam DARTOIS,
Binta SOW, Fara MENDY

Décès :

M. Claude MARO, M. Maurice
DOLBECQ, M. Christian DEVESLY,
Mme Sylvia ANTOINE, Mme
Marcelle LARGER, M. Charles
BENCHETRIT

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Si votre enfant entre en maternelle ou au CP à la rentrée de septembre 2016, pensez à vous présenter en mairie en avril en vue de son inscription sur les listes scolaires.

Pièces à fournir : Livret de famille, Carnet de santé ou certificat de vaccinations à jour, Ordonnance du Tribunal pour les parents séparés, Justificatif de domicile récent (bail, facture EDF, facture EAU).

Après contrôle du dossier administratif, une autorisation d'inscrire votre enfant vous sera délivrée, ainsi qu'un rendez-vous avec la Directrice de l'école.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU JARDIN PUBLIC

Pour permettre l'intervention de l'entreprise d'égagement, le jardin public sera fermé au public les 7 et 8 avril.

CENTRE ADOS OXY'JEUNES

Oxy'jeunes propose pour les vacances de printemps, de nombreuses activités et sorties dont : une soirée Indoor à Bercy, la mise en route de Koh Lanta Oxy'jeunes pour l'été 2016, une soirée cinéma sur le thème « le dépassement de soi », une rando à vélo, la visite des châteaux de Gaillon et de Versailles, une ballade au zoo de Thoiry, du tir à l'arc, de la voile avec Oxycap et OxyZef et bien d'autres aventures encore...

Le centre est ouvert, pendant les vacances, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 19h. Pour plus d'infos, 06.77.13.66.61 ou 02.32.21.11.38 ou : oxy-jeunes@cape27.fr

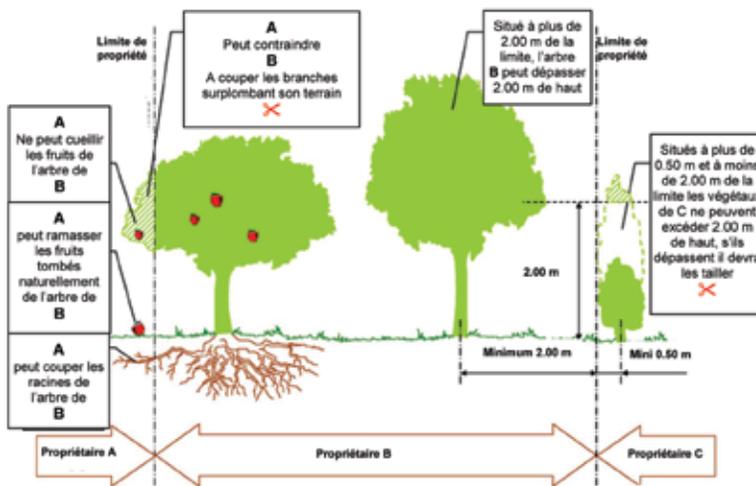
INFORMATION OU RAPPEL PLANTATION, ÉLAGAGE, ENTRETIEN

Domaine public

Vous devez veiller à ce que vos plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Si tel est le cas, le maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres en vous adressant une injonction de faire. L'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors mis à la charge des propriétaires négligents.

Règles d'implantation des haies ou des arbres

L'article 671 du Code civil, indique que les arbres et haies d'une hauteur supérieure à deux mètres doivent être plantés à plus de deux mètres de la propriété voisine. Cette distance minimale est ramenée à cinquante centimètres quand la hauteur des plantations est inférieure à deux mètres.



Non-respect des distances légales

En cas de non-respect des règles de distances légales des plantations, la loi (article 672 du Code civil) vous permet en principe d'exiger que ces celles-ci soient arrachées ou réduites à la hauteur légale.

Vous pouvez alors le choisir entre l'arrachage ou l'élagage. En revanche, vous ne pouvez pas le contraindre à agir dans certains cas prévus par la loi :

- lorsque le voisin dispose d'un titre l'autorisant à ne pas respecter les distances légales ;
- lorsque le non-respect des distances légales dure depuis plus de 30 ans sans qu'aucune opposition n'ait été formulée pendant cette période ;
- lorsque votre terrain et celui de votre voisin appartenaient autrefois à une même propriété au moment de la plantation de l'arbre.

Dépassement sur votre terrain

Selon l'article 673 du Code civil, si des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux de la propriété d'à côté avancent sur votre terrain, vous pouvez contraindre votre voisin à les tailler. Cette règle est applicable quelle que soit l'espèce d'arbre en cause (arbuste, rosier, grand chêne, etc.). Cependant, vous ne pouvez pas réaliser vous-même l'élagage.

Pour faire réaliser cet entretien, vous devez adresser à votre voisin une demande d'élagage par courrier. Attention : selon la jurisprudence, si votre voisin n'est que locataire, ce n'est pas à lui mais au propriétaire du fonds d'effectuer l'élagage.

En revanche, lorsqu'il s'agit de simples racines, ronces ou brindilles avançant sur votre terrain, vous pouvez les couper directement sans être obligé de contacter votre voisin.

Le service urbanisme est bien sûr à votre disposition pour tout renseignement
Tél : 02.32.64.32.50 – Courriel : urbanisme@ville-saint-marcel27.fr

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE 2016

Jeudi 4 février, en conseil municipal, le maire, Gérard Volpatti, a présenté le débat d'orientation budgétaire pour 2016, dont le maître mot reste «économie».

Un repli de 3,39 Milliards d'€ affectera en 2016 les dotations versées par l'Etat aux collectivités locales représentatif de leur contribution au redressement des finances publiques. A ce titre la commune de Saint-Marcel connaîtra une nouvelle baisse de dotation globale de fonctionnement estimée à - 90 203 € par rapport à la DGF perçue en 2015.

La construction d'un budget de rigueur

A l'instar des mesures déjà mises en œuvre en 2015, la commune est amenée à maintenir en 2016 ses dépenses de fonctionnement avec pour objectif essentiel de maintenir le niveau de service public local offert à la population.

Dans une conjoncture des plus difficiles, la commune s'efforcera donc de poursuivre ses objectifs de gestion en contenant fortement les dépenses de fonctionnement même si elle devra inévitablement composer avec un effet de ciseaux, entre la faible dynamique des recettes et la croissance des charges communales, marquée par le poids des dépenses de ressources humaines. Cette évolution impactera les capacités de (auto)financement.

A l'horizon 2017, l'effet conjugué de la baisse des dotations, si celle-ci est pérennisée, de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et du glissement naturel des dépenses, placera la collectivité dans une situation budgétaire tendue.

Engagements principaux pour l'exercice 2016

Les grandes orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2016 seront les suivantes :

- Les dépenses d'investissement de la commune de Saint-Marcel pour l'année 2016 auront pour principaux postes :
 - la finalisation des travaux d'extension du cimetière et de requalification de l'ancien cimetière : réalisation de la dernière tranche des travaux, la tranche conditionnelle 2 : création du parking ;
 - les travaux d'aménagement de la route de Chambray : réalisation de la partie de voirie commune à Vernon et Saint-Marcel.
- Le maintien d'une fiscalité attractive ;
- La préparation de la prise de compétence « Entretien du réseau pluvial » : ce domaine sera assumé par la commune à compter du 1^{er} janvier 2017. Aussi, il est nécessaire d'anticiper cette échéance et de réaliser une étude comparée pour assurer l'entretien préventif et curatif du réseau eaux pluviales entre une reprise en régie (investissements, personnel, astreinte) et un marché public ;
- Les opérations récurrentes et celles qui sont nécessaires au bon entretien du patrimoine seront inscrites comme chaque année (réfection de toiture notamment) ;
- Une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services apportés à la population ; La masse salariale demeure un poste de dépenses structurellement élevé du budget de fonctionnement de la commune. Ce chapitre enregistre une hausse qui s'explique par les incidences liées au glissement vieillesse technicité (avancée des carrières) et d'autres facteurs externes légaux. En 2015, ce chapitre budgétaire a été impacté, outre l'intégration des personnels du CCAS en raison de la création de la cuisine centrale, par la revalorisation indiciaire pour les catégories C et B, par les remplacements de personnels (arrêts maladie) et par la mise à disposition de personnels au CCAS. Ces 2 derniers points ont généré des recettes de fonctionnement (remboursements).
- La finalisation du Plan Local d'Urbanisme ;
- Une coopération encore renforcée : mutualisation avec le CCAS, création de groupements de commande (cuisine centrale...) (Cape, Vernon, CCAS) ;
- Un soutien maintenu aux associations locales, tant financier que matériel ;
- Un soutien au CCAS pour la mise en œuvre des prestations sociales : aides...

Rendez-vous dans notre prochaine édition pour la présentation du budget.



RAPPEL : COLIS DE NOËL AUX PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS

Pour une meilleure répartition des colis de fin d'année, en 2016, le CCAS procède à l'inscription des personnes désirant obtenir un colis festif de Noël.

Pour vous inscrire, il faut être âgé de plus de 65 ans ou avoir 65 ans dans l'année 2016, habiter SAINT-MARCEL et retourner le bulletin d'inscription ci-dessous en mairie avant le 2 SEPTEMBRE 2016. Attention : votre inscription n'est désormais plus automatique !

COLIS DE NOËL AUX PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS

Bulletin à retourner en mairie avant le 2 septembre 2016

Vous êtes

une personne seule : colis simple

un couple : colis double

Madame Monsieur

Monsieur et Madame

Nom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Vos prénoms :

Date de naissance : _____

Madame : _____

Monsieur : _____

Vos dates de naissance :

Madame : _____

Monsieur : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Retrait du colis de Noël à la Salle MARIGNY pendant les permanences

Dans l'incapacité de se déplacer



St Marcel



Ville de
Vernon

EXPOSITION «COMMUNE NOUVELLE»

La ville de Saint Marcel étudie aujourd'hui le rapprochement avec Vernon dans la perspective de créer une commune nouvelle.

La ville a souhaité que la **réflexion engagée associe très largement les habitants** et que ceux-ci soient **pleinement consultés avant qu'une décision ne soit prise**. Dans le cadre de cette consultation, une **exposition** va être mise en place à la Maison des Associations de l'Espace Saint-Exupéry, rue Jules Ferry début avril.

Celle-ci vous présentera toutes les données utiles pour comprendre ce que sont les enjeux et les implications pour notre ville et les Marcellois.

Vous pourrez faire part de vos avis et attentes ; n'hésitez pas à venir rencontrer vos élus pour poser vos questions, lors des permanences qui se dérouleront tous les vendredis de 17h à 20h (à compter du 8 avril) et samedis de 10h à 12h et de 14h à 18h (à compter du 9 avril).



SAINT-MARCEL KARATÉ LABELLISÉ «SPORT ET HANDICAP»

Lors du Forum départemental « Sport & Handicap » qui s'est déroulé le jeudi 3 mars dernier, Saint Marcel Karaté a eu le grand honneur de se voir attribuer 2 étoiles (sur 3) pour son accueil et son respect de la charte « Ensemble dans le même Club ».

C'est il y a un an, sur la demande de l'Association Les Fontaines, que Saint Marcel Karaté a ouvert les portes de son dojo à un groupe d'enfants en situation de handicap.

Depuis, et devant l'enthousiasme suscité par les enfants, leurs parents et leurs éducateurs, SMK propose des cours réguliers, dispensés par des professeurs bénévoles et très engagés dans cette action.

Un grand bravo à Freddy Paillard et Said Barka (professeurs), Angélique Fourmentaux et Sarah Hadjadj (assistantes) pour leur investissement totalement bénévole dans cette aventure qui apporte tellement de satisfaction aux enfants des Fontaines.

Un grand merci à Hervé Podraza (Associations et Cadres de Vie de la Mairie de St Marcel) et Fabrice Leseigneur pour leur présence à ce Forum.

GOÛTER ET ANIMATION POUR LES BOUT'CHOU

L'association des assistantes maternelles de St Marcel et sa Région était heureuse de partager ce dimanche 6 mars 2016 avec parents et enfants le goûter et le spectacle offert par Les Bout'chou.

Cette année au programme : La compagnie Histoire de sons : Petit goutte d'eau.

Mr Julien Richet Studio PRO2023 photographe était présent pour réaliser des portraits individuels ou de famille.



400 VISITEURS POUR LE SALON DES CRÉATEURS DES ARTS PLASTIQUES

Le salon des créateurs organisé par les Arts Plastiques a réuni 400 visiteurs autour de l'exposition des œuvres des adhérents et en présence d'une trentaine d'exposants qui ont fait découvrir leurs créations et leurs passions lors de démonstrations. Les visiteurs ont également pu s'initier aux arts plastiques avec des ateliers d'aquarelle, fusain, art floral, patine sur bois et création d'abat-jour.

TENNIS DE TABLE : DIMANCHE 13 MARS, 4ÈME MATCH EN R4 POUR ST MARCEL ET VICTOIRE 11/3 CONTRE LE NEUBOURG

Cette victoire vient remonter le moral de l'équipe après deux défaites consécutives contre SPO Rouen et Yvetot. Avec deux victoires, St Marcel devrait se maintenir en Régional la saison prochaine.

Les autres résultats : défaites de la D1 7 à 11 contre Etrepagny et de la D2 7 à 11 contre Guichainville et match nul de la D4 contre les Andelys.

Bilan des autres équipes : En coupe de l'Eure 750 et 1250, les deux équipes sont qualifiées pour les 1/4 de finales qui se dérouleront à domicile le 19 avril.

En Championnat jeunes moins de 18 ans, l'équipe est qualifiée pour la 1/2 finale, contre le Neubourg, Rendez-vous en mai pour un nouveau bilan.



LE CLUB DES LIONS TRIATHLON ORGANISE SON PREMIER LOTO

L'association vous donne rendez-vous le samedi 9 avril à la salle du Virolet. Ouverture des portes à 18h30. Début des jeux à 20h30.

Nombreux lots à gagner dont un téléviseur LED 124 cm, un vélo, un sèche-linge, une centrale vapeur, un aspirateur, des bons d'achat...

Un carton offert à chaque participant. Restauration sur place. Animé par P.A & C.O animation. Renseignements et réservations : Evelyne 06.40.26.62.13 ou Huguette 07.82.92.01.69.

VMEH 27

La VMEH 27 (visite aux malades en Etablissements hospitaliers) change de Présidente : Madame RADEGON succède à madame MARC.

Nouveau contact : 02.32.51.27.65 vmeh27@hotmail.com

Nous recherchons des visiteurs bénévoles pour apporter un peu de réconfort aux malades et aux personnes âgées à l'hôpital de Vernon et EHPAD A.RIDOU.

À L'ESPACE ST-ÉUPÉRY

> Concours de belote du club des retraités le 05/04 à 13h30

AU COSEC

> Match de volley PNM le 02/04 à 19h30
> Portes ouvertes club de basket le 10/04 à 9h à 18h

AU LÉO LAGRANGE

> Stage de judo du 4 au 8 avril
> Stage de foot du 11 au 15 avril
> Comité de l'Eure de hand : inter comités les 30/04 et 01/05

À LA SALLE DE JEUX

> Matches tennis de table les 01/04, 22/04 et 29/04 à 20h

AU GRÉVARIN VERNON

> Tournoi cadets de judo le 03/04
> Matches de hand le 02/04 : SMV vs St Valéry HB à 20h, le 23/04 : SMV 1CG vs Octeville à 18h et SMV vs Rennes HB à 20h30.

LE SECOURISME COMME SUPPORT DU LIEN SOCIAL ET D'INSERTION PROFESSIONNEL

L'Espace Nautique de la Grande Garenne met en place depuis juin 2015 diverses actions dans le cadre de l'approche du secourisme en milieu aquatique.

Evidemment notre première action est d'apprendre à nager au plus grand nombre, premier facteur de sécurité dans le milieu aquatique : bien connaître ses limites pour ne pas prendre de risque et savoir faire face à une difficulté. Cette année l'ENGG met en place plus de 20 créneaux pour la découverte du milieu aquatique et l'apprentissage de la natation : accessible à partir de 3 mois. Des créneaux adultes sont d'ailleurs de plus en plus demandés.

Pour aller plus loin et parce que le secteur de la surveillance aquatique, en plus d'être primordial pour la sécurité de tous, est un secteur d'emploi en pleine effervescence, l'UCPA à mis en place les journées « Devenez MNS » en 2015. Elles seront reconduites en 2016 pour permettre au plus grand nombre de s'essayer au sauvetage aquatique, au massage cardiaque, etc. L'objectif est de sensibiliser et d'initier des bonnes pratiques par l'échange et la rencontre.

Dans cette optique, l'ENGG propose dès avril une nouvelle session BAFA SB (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, surveillant de baignade). Ceux qui valideront ce BAFA SB n'auront aucun mal à trouver un job d'été – peut être à l'UCPA. C'est une des spécialités les plus recherchée par les directeurs d'accueil de loisirs et de séjours de vacances.

Pour davantage d'informations : 07.60.56.67.99 Guillaume LE ROUX - Directeur

AUTISME - REPAS SOLIDAIRE
Repas et soirée d'ambiance
16 Avril
- 18h30 -
RESERVATION : 06.84.96.61.72 / 06.07.69.87.41
Fonds intergénérationnel soutenu par l'association
Menu oriental
★ Salade verte feuille de bich chieu
★ Soupe orientale
★ Croustis poulet/merquiez
★ Thé, café à volonté avec pâtisserie orientale !
A la salle des fêtes du virolet (10 rue virolet, 27950 Jumièges)
Association L'oiseau Bleu, L'oiseau bleu 27

LE THEATRE DU DRAKKAR
Stages théâtre
Ouverts à tous Salle du VIROLET à ST-MARCEL
VACANCES DE PAQUES Pour les 7/11 ans de 10h à 12h30 : 60 €*
"Vers l'infini et au-delà !"
L'embarquement pour une saison spatiale à la recherche d'autres planètes, et découverte de nouvelles formes de vos tricotages. Le théâtre permet tout car l'imagination y est maître. De Vietnam, à Sakane, des petits hommes verts à Star Wars, et jusqu'au Petit Prince du Saint Exupéry. Engagez-vous à bord de notre navette d'explorateurs, Drakkar! pour d'incroyables rencontres. La compagnie Hébouas est là !
Pour les 12/17 ans de 14h à 17h : 65 €*
"C'est quoi ton jargon ?"
Le langage évolue et se transforme à chaque seconde ! Ton accent dit-il est marseillais. Ton armoire grande tante dit-elle est bretonne. Ton grand père dit-il c'est cool, on a dit merlot, et aussi idiot... Il n'y a pas longtemps, on trouvait ça de la bulle, assés hère à genre tout était dur, et hier tout était easy. Nouveaux la langue, l'argot, c'est même le sens général que celui qu'on y met, le ton et l'intonation aussi. De Rimbaud à Proust, de Malraux à Rabelais, de Labret à aujourd'hui, combien les mots et le sens ont évolué. Plus ces collines les enfants de nos jours d'aujourd'hui ! Quand la langue parle devient le présent et celle d'aujourd'hui retrouve les accents d'hier. * Tarif non-adhérents.
VACANCES DE PAQUES A partir de 15 ans, de 10h à 12h et 14h à 17h réservé aux élèves du Drakkar ou jeunes acteurs confirmés sur audition.
"Préparation des 30 ans du Drakkar"
Pour l'occasion, élèves d'été et d'aujourd'hui s'entraînent en plusieurs équipes pour présenter une scène insolite. L'équipe du stage travaillera sur une scène de sketch qui comportera une partie du Cabaret théâtre, destiné à fêter les 30 ans du Drakkar. Un spectacle où se mélangent les générations et les années de faire brûler les planches pour faire de cet événement une date inoubliable. Les élèves qui s'inscrivent au stage s'engagent bien sûr à participer au spectacle du 28 Mai.
LE THEATRE DU DRAKKAR
02 32 54 90 52 - 06 07 67 17 72 - Rejoignez-nous sur facebook

LE VOYAGE DES ANCIENS SE PRÉPARE, INSCRIVEZ-VOUS !

La Municipalité et le CCAS de Saint-Marcel sont heureux de vous inviter au voyage annuel des Anciens qui se déroulera les
JEUDI 19 MAI ET MARDI 24 MAI 2016



Programme :

Le matin, visite libre de la serre tropicale **BIOTROPICA** dédiée à la découverte et à la sauvegarde de la Biodiversité ! Cette visite se fera sous une serre tropicale de 6 000m² peuplée d'animaux. Ainsi, immergé dans l'ambiance de la serre, au gré d'une végétation luxuriante et sous l'œil attentif des animaux, vous découvrirez mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, invertébrés... 2 animateurs soigneurs seront présents dans la serre pour répondre à vos questions. La serre est un environnement chaud et très humide, la température est de 26°.

Vous pouvez aussi profiter, pour ceux qui le souhaitent, d'un parcours extérieur qui vous offrira d'autres rencontres surprenantes. Ce parcours d'environ 1500 m est divisé en trois circuits indépendants vous permettant d'imaginer votre visite selon vos envies : la zone de contact avec les wallabies (petits kangourous), le tour du lac des chalets avec des pélicans et la mise en valeur de la faune locale.

Puis en route vers le Domaine de la Chesnaie pour un **déjeuner** animé par musicien et chanteur qui vous feront danser et chanter tout au long de l'après-midi. Au menu : Kir normand, croustillant de camembert, filet mignon de porc aux pommes, assiette salade/ fromages et crumble aux pommes.

Vous pourrez également profiter du parc pour vous détendre. Départ à 17h30.

Pour chaque voyage, le rassemblement aux cars est prévu à 7h45 pour un départ à 8h précise. **Pour le bon déroulement de ces deux journées, chacun devra impérativement respecter la date qu'il aura choisie.** Notez par ailleurs qu'aucune confirmation de réservation ne vous sera adressée.

Le voyage est gratuit pour les personnes de 65 ans et plus résidant sur la commune. Une participation de 60 € sera demandée pour les conjoints de moins de 65 ans et 65 € pour les personnes extérieures à notre commune (règlement à l'inscription par chèque à l'ordre du Trésor Public).

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que pour ce voyage il y a de la marche pour la visite que vous pouvez effectuer à votre rythme.

BULLETIN D'INSCRIPTION

VOYAGE DES ANCIENS

A retourner avant le 9 mai 2016 à : Mairie de Saint-Marcel / Mme Blas (Chèques à libeller à l'ordre du Trésor Public)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Participera(ront) au voyage du

jeudi 19 mai

mardi 24 mai

Nombre de personnes :

___ de 65 ans et plus (gratuit)

___ conjoint de moins de 65 ans (60 €uros)

___ personnes extérieures (65 €uros)

Points de rendez-vous

Car n°1 - Hôtel de ville

Car n°2 - Les Tourelles/La Pommeraie

Car n°3 - Jules Ferry

AGENDA

REPAS À THÈME POMMERAIE

Mercredis 6 avril et 11 mai

Repas italien et réunionnais réservés aux Seniors les mercredis 6 avril et 11 mai, respectivement. Réservation obligatoire auprès du restaurant la Pomme-raie, 02.32.51.81.92. Tarif unique : 14,20 Euros.

CONSEILS COMMUNAUTAIRES

7, 8, 28 avril

A 17h30 les 7 et 8 avril, siège de la Cape à DOUAINS. Séances publiques. Vote du budget.
A 19h, le 28 avril, siège de la Cape à DOUAINS. Séance publique.

CLUB ADOS ADDICTOLIVRES

Mercredi 20 avril

A 16h, médiathèque Espace St-Exupéry. A partir de 12 ans (inscription au 02.32.54.87.10).

CLUB ADULTES DES LIVRES ET VOUS

Samedi 23 avril

A 10h, médiathèque Espace St-Exupéry (inscription au 02.32.54.87.10).

COMMÉMORATION JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES DÉPORTÉS

Dimanche 24 avril

11h15 : réunion au cimetière, 11h30 : Cérémonie avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts. Chacun est appelé à participer à cette manifestation.

KROK'HISTOIRES

Mercredi 27 avril

A 15h, médiathèque Espace St-Exupéry. Contes à partir de 4 ans (inscription au 02.32.54.87.10).

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 29 avril

A 19h30, salle du Conseil-Mairie, séance publique. Présentation du PLU.

AU CENTRE CULTUREL

Centre Culturel Guy Gambu - 1 rue Jules Ferry - 02.32.64.34.64

Billetterie ouverte le lundi de 14h à 20h, du mardi au vendredi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h, le samedi de 14h à 18h

Réservez vos places sur

www.centreculturelguygambu.fr

27 MAI
vendredi à partir de 19 heures

apportez un plat
une boisson et venez
les partager entre voisins
rue Jules Ferry
sur le terrain de l'ancienne piscine

REPAS
DES
VOISINS

ORGANISATION : MAIRIE DE SAINT-MARCEL
02.32.54.32.50 WWW.SAINT-MARCEL27.FR

TABLES ET CHAISES À DISPOSITION SUR PLACE



ALDEBERT

Vendredi 1er avril à 20h30

Concert jeune public dès 6 ans.
Entrée : 28,50 Euros

VIRGINIE HOCQ

Samedi 2 avril à 20h30

Humour. Entrée : 33 Euros

LES VOSGES, L'APPEL DE LA FORÊT

Mardi 5 avril à 20h30

Cap Monde, film HD. Entrée : 11,50 Euros

WILLY ROVELLI

Samedi 9 avril à 20h30

Humour « En encore plus grand »
Entrée : 33 Euros

GIPSY

Dimanche 17 avril à 15h30

Opérette. Entrée : 33 Euros

EMMANUEL PI DJOB

Vendredi 22 avril à 20h30

Concert jazz. Entrée : 38 Euros

FAMILLE (RE)COMPOSÉE

Dimanche 24 avril à 16h

Théâtre, spectacle partenaire.
Entrée : 33 Euros

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Cartes d'identité

Les formulaires de demande ou de renouvellement sont à votre disposition en mairie. Attention : ils sont à compléter sur place.

Pièces à fournir dans tous les cas : 2 photographies d'identité format 35 mm x 45 mm (à faire chez le photographe) en couleurs, sans lunettes et sans sourire, un justificatif de domicile récent de moins de 3 mois

> Majeurs 1^{ère} demande : copie de l'acte de naissance

> Majeurs renouvellement : l'ancienne carte d'identité

> Mineurs 1^{ère} demande : livret de famille, copie de la CNI du parent demandeur, copie de l'acte de naissance, éventuellement : copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale (si les parents sont séparés ou divorcés). En cas de garde alternée, fournir un justificatif de domicile pour chacun des parents

> Mineurs renouvellement : livret de famille, copie de la CNI du parent demandeur, ancienne carte d'identité

Passeports biométriques

24 mairies euroises peuvent accueillir votre demande :

Arrondissement d'Evreux : Evreux, Breteuil sur Iton, Conches en Ouche, Ezy sur Eure, Le Neubourg, Pacy sur Eure, Saint André de l'Eure, Verneuil sur Avre, Vernon, Nonancourt, Damville, Rugles
Arrondissement de Bernay : Bernay, Bourgheroulde Infreville, Brionne, Pont Audemer, La Barre en Ouche
Arrondissement des Andelys : Les Andelys, Etrepagny, Gaillon, Gisors, Louviers, Val de Reuil, Fleury sur Andelle

Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons, qui ont 16 ans en 2016 doivent se présenter à la mairie, munis d'un justificatif de domicile, de leur livret de famille et de leur carte d'identité, le jour de leur anniversaire ou dans le mois qui suit pour se faire recenser. La présence d'au moins un des parents, muni de sa pièce d'identité, est requise.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter durant l'année N+1, tous les citoyens français et de l'Union Européenne doivent être inscrits sur les listes électorales avant le 31 décembre de l'année N. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Les formulaires d'inscription sont disponibles en mairie ou sur service-public.fr

VIE QUOTIDIENNE

Eau

Toute personne désirant déménager, même dans la commune, est priée de se présenter au service de l'eau pour procéder à l'ouverture/fermeture des branchements. Service d'Eau Potable de la CAPE - 12 rue de la Mare à Jouy - 27120 DOUAINS, Téléphone : 0.800.508.104 ou 06.08.25.77.71 (uniquement en cas d'urgence en dehors des heures de service).

Déchets

Collectes hebdomadaires (bacs verts) et collectes sélectives (bacs jaunes) : tous les lundis matin.

Déchets verts : arrêt de la collecte par la Cape. Possibilité de contacter nos partenaires : Alex Service au 07.60.89.23.63 ou par mail alaruelle14@gmail.com et Eure Collecte au 06.60.67.98.03 ou par mail seb27730@gmail.com.

Les jours fériés, la collecte est reportée au lendemain (à partir du jour férié). Merci de ne sortir vos bacs que la veille du ramassage après 17 heures.

A savoir : des composteurs sont toujours à votre disposition. Renseignements auprès du service environnement de la CAPE au 0.800.508.104.

Les déchetteries de Saint-Aquilin de Pacy, de Vernon et de La Chapelle Réanville sont ouvertes du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture à 13h le jeudi pour la déchetterie de Saint-Aquilin).

Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés. Informations : setom.fr ~ 02.32.23.47.47.

L'Ecoparc de Mercey, géré par le SETOM, fait l'objet d'analyses régulières de l'impact éventuel de ses effluents gazeux et liquides sur l'environnement. Le résultat de ces analyses est désormais disponible sur le site internet du SETOM (setom.fr) - rubrique « qualité, sécurité, environnement », sur la page d'accueil, « suivi environnemental Coparc ».

Depuis le 1^{er} janvier 2013, une carte d'accès est demandée en déchetterie. Pour vous la procurer, vous devez vous présenter à la Mairie muni d'un justificatif de domicile. Une seule carte sera délivrée par foyer. En cas de perte, merci de contacter le service environnement de la Cape.

Lutte contre le bruit

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que les jours ouvrables, de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

D'autre part, nous prions les propriétaires d'animaux de bien vouloir faire le nécessaire pour que leur(s) compagnon(s) ne gêne(nt) pas la tranquillité des riverains.

Travaux de jardinage

Il est interdit de brûler ses déchets verts. Par ailleurs, les haies arbustives, arbres ou végétations doivent être régulièrement entretenus et ne doivent en aucun cas dépasser sur le domaine public communal.

Horaires d'ouverture de la Poste

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h30.

Jardin public

Ouvert tous les jours du 1^{er} octobre au 15 avril de 8h à 18h. Du 16 avril au 30 septembre : de 8h à 19h.

Les points d'eau sont mis hors gel pendant la période hivernale.

Cimetière

Ouvert du 1^{er} mars au 31 octobre de 8h30 à 19h et du 1^{er} novembre au 28 février de 8h30 à 17h30.

Nous vous rappelons que l'accès au cimetière est interdit aux chiens et des bennes sont à votre disposition pour le dépôt des déchets (pots, fleurs...).

Nous vous rappelons par ailleurs que tout vol de fleurs sur les tombes sera lourdement sanctionné par la Mairie.

Les points d'eau sont mis hors gel pendant la période hivernale.

Permanences en mairie

> CICAS. Permanence le vendredi sur rendez-vous (s'inscrire au 0820.200.189 du lundi au vendredi de 9h à 18h).

> Prévention et médiation sociale. Permanences tous les mercredis de 14h à 16h, local des Chenevières, 19 rue des Chenevières.

> Mission locale (PAIO) : tous les mercredis dans la petite salle des associations de la mairie. Prendre rendez-vous au 02.32.51.50.65.

> Conciliateur de justice, le mercredi sur rendez-vous. Prendre contact avec la mairie pour fixer le rendez-vous.

ANNUAIRE

Contactez la mairie

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le samedi, de 9h30 à 12h (fermée le samedi en juillet et août).

Tél. 02.32.64.32.50

Fax : 02.32.51.40.81

Web : www.saint-marcel27.fr

E-mail : ville.st.marcel@ville-saint-marcel27.fr

Numéros d'urgence

Service des eaux/Assainissement : 0.800.877.915

Maire-Adjoint de permanence : 06.83.82.10.03

Police Municipale : 06.83.82.10.06

Ordures ménagères (n° vert) : 0800.508.104

Urgence sécurité gaz : 0.800.47.33.33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Numéros utiles

CAPE (standard ~ Douains) :

02.32.53.50.03

Centre de Loisirs Le Moulin :

02.32.71.14.30

Centre ados OxyJeunes :

02.32.21.11.38

Ecole Jules Ferry : 02.32.21.21.66

Ecole Maria Montessori :

02.32.51.44.80

Foyer pour Personnes Agées :

02.32.51.04.79

Garderie aux écoles : 02.32.54.87.17

Multi-Accueil : 02.32.71.17.11

Pharmacie de garde : 32.37 (0,34 €/min). A noter qu'après 20h30, il est toujours nécessaire de passer par le commissariat.

Relais assistantes maternelles :

02.32.21.15.05

Restaurant pour personnes âgées La Pommerie :

02.32.51.81.92

Médiathèque, rue Jules Ferry : ouverte

le mercredi de 10h à 18h30, le jeudi et

le vendredi de 16h à 18h30, le samedi

de 10h à 17h. 02.32.54.87.10

Espace Saint-Exupéry/service sports

& associations, rue Jules Ferry :

02.32.54.90.88

Centre culturel : ouvert le lundi de 14h

à 20h, du mardi au vendredi de 10h30

à 12h30 et de 14h à 18h, le samedi de

14h à 18h. 02.32.64.34.64

Complexe Léo Lagrange (rue de la

Plaine) : 02.32.51.96.98

COSEC (rue de Barrière) :

02.32.51.15.66

Espace nautique : horaires et tarifs au

02.32.64.52.90

Halle des sports : 02.32.51.98.55

Bulletin
d'inscription
P.13

24
AVRIL
2016

F FOULÉES de Saint-Marcel

5 & 10 KM, MARCHEURS AUTORISÉS
DÉPART DES COURSES À 10H, COSEC

INSCRIPTIONS WWW.TOPCHRONO.BIZ

ADULTES 7 €UROS, 10 €UROS LE JOUR DE LA COURSE

16/18 ANS : 4 €UROS, 5 €UROS SUR PLACE, GRATUIT POUR LES - DE 16 ANS

ORGANISATION : SERVICE DES SPORTS DE SAINT-MARCEL
02.32.54.90.88 WWW.SAINT-MARCEL27.FR

